

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET
M. Dominique SARTOR

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
M. François HELIE	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Édouard CAVIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jean DUBUET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Patrick BAUDEMONT	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Complexe sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire - Tarification applicable au 1er janvier 2015

La Communauté de l'agglomération dijonnaise est propriétaire depuis 2004 du complexe sportif situé à Saint-Apollinaire.

Il convient de délibérer pour fixer les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2015 en proposant une augmentation moyenne de 1 % par rapport aux tarifs 2014, sauf pour les collèges et les lycées dont les tarifs sont déterminés en collaboration avec le Conseil Général et Conseil Régional. Les tarifs sont annexés à la présente délibération.

Il est proposé de pérenniser la gratuité des installations sportives aux structures suivantes, tant pour les entraînements que pour les manifestations sportives :

- les associations, clubs et groupements sportifs du Grand Dijon ;
- les établissements d'enseignement du 1er degré implantés sur le territoire communautaire ;
- l'Université de Bourgogne (Enesad compris), conformément aux engagements définis par la convention signée entre l'Université de Bourgogne, la ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

L'utilisation à titre gratuit et payant donne lieu à l'établissement d'une convention entre l'utilisateur et le Grand Dijon.

Il est précisé que la gratuité ne s'applique pas pour l'organisation d'activités développées par ces utilisateurs à des fins privatives et commerciales.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile.



Complexe Sportif du Grand Dijon
Saint Apollinaire

TARIFS APPLICABLES
à partir du 1^{er} janvier 2015

Ces tarifs comprennent l'utilisation des terrains, équipements ainsi que des vestiaires correspondants.

	HEURE	½ JOURNEE	JOURNEE
Terrain de foot stabilisé, éclairé	127,90 € (forfait)		
Terrain de foot gazonné	181,50 € (forfait)		
Piste d'athlétisme en cendrée	18,00 €	47,80 €	95,60 €
Gymnase :			
Grand terrain	27,50 €	72,90 €	128,00 €
Petit terrain	18,00 €	45,40 €	72,90 €
Les deux	45,40 €	118,30 €	181,60 €
Salle Marguerite Salle Dojo Aïkido Salle de Musculation	18,00 €	45,40 €	72,90 €

Collèges publics et privés	9,27 €/heure pour les installations couvertes 6,17 €/heure pour les installations de plein air
Lycées publics et privés	9,06 €/ heure pour les installations couvertes et de plein air